

Jalon 1 - Faire la paix par les traités : les traités de Westphalie (1648).

Capacité visée : Démarche réflexive et argumentée sur les documents.

Activité 1

OBJECTIF BAC- Analyse critique de documents

Problématique : comment les traités de Westphalie ont-ils arrêté une guerre longue afin d'établir la paix?

Notions : guerre de Trente Ans, traités de Westphalie, système westphalien.

Consigne-

Etape 1 - Analyser (travail individuel)

Document : Claire Gantet « Faire la paix par les traités : les traités de Westphalie ».

1- Identifiez les belligérants et les dates-clés de la guerre de Trente Ans.

2- Repérez, pour chaque belligérant, les difficultés politiques/diplomatiques, territoriales, religieuses à envisager la paix.

Etape 2 - Argumenter (travail en binôme)

Documents : carte 1 p. 138, 3-4 p. 139, Claire Gantet (2 documents), Olivier Forcade.

3- Nommez les conséquences territoriales, religieuses, politiques de ces traités de Westphalie.

4- Selon vous, et les analyses des 2 historiens, les traités de Westphalie permettent-ils d'établir une paix longue en Europe ? Justifiez votre réponse en argumentant.

Etape 3 - Confronter

5- Jusqu'à quel point le système westphalien s'applique-t-il dans l'Europe des XVIII et XIX siècles? Justifiez vos nuances

Etape 4 - Synthétiser (groupe d'experts)

Sélectionnez, définissez les notions et moments-clés liés au fonctionnement et atouts du système westphalien.

Nuancez vos arguments à l'épreuve des siècles qui suivent les traités de Westphalie.

Dessinez, organisez vos idées au brouillon afin de réaliser une facilitation graphique qui réponde à la problématique.

« Après trente ans d'une guerre traumatique, la paix est signée le 24 octobre 1648 dans deux villes de Westphalie au nord-ouest du Saint-Empire, distantes d'une quarantaine de kilomètres, situées sur une zone plate et facile d'accès, et transformées en zones neutres : catholiques et protestants n'acceptent pas de négocier ensemble autour d'une table commune. À Münster, ville catholique, se sont rassemblés les représentants de l'empereur et des Français ; à Osnabrück, ville qui abrite une importante communauté protestante et un évêché, se sont réunis les états d'Empire, les princes allemands alliés à la Suède et la Suède.[...] Trois ans durant, Münster et Osnabrück ont accueilli les délégués de seize états, de 140 principautés ou villes d'Empire, de 38 principautés ou villes observateurs et de nombreux émissaires suivis de leurs suites. La délégation française a ainsi compté 420 personnes, la Suède 155, l'Espagne 147, l'Empire 108, etc. : c'est la cohue.[...] Une session plénière n'a lieu. Les plénipotentiaires discutent de façon séparée.[...] Les traités de Westphalie sont un jalon dans le développement de la représentation diplomatique.[...] Il convient de nuancer l'idée d'un premier congrès de paix européen[...]. L'Espagne (...) se retire, (...) absents l'Angleterre, (...) le Danemark, la Pologne et la Moscovie.[...] La puissance à l'origine des négociations de paix, la papauté, s'enlise, elle aussi.[...] Ils auraient initié une nouvelle ère dans l'histoire des relations internationales : un monde dorénavant régi par des États souverains respectueux de règles de droit international. Un monumental tableau de l'école de Gerard Ter Borch [tableau p.131] semble conforter une telle affirmation.[...] Dans les traités de Westphalie, la clause relative à la territorialité n'affirme que la « supériorité territoriale », et non la « souveraineté »[...]. Bien plus, les traités de Westphalie ont des conséquences territoriales minimales.[...] Les traités de Westphalie sont dès lors célébrés dans le Saint-Empire comme l'unité retrouvée autour d'un empereur dont on réaffirme la vocation supra-confessionnelle. Ils sont de fait une paix d'Empire, et visent à rééquilibrer les forces en présence.[...] La guerre de Trente Ans ne met donc pas fin au Saint-Empire.[...] L'historiographie récente a fortement remis en question la dimension religieuse de la guerre de Trente Ans[...]. Néanmoins, l'essentiel des clauses des traités concerne les relations entre les trois confessions chrétiennes, le statut des juifs restant inchangé[...]. Les traités de Westphalie (...) ne règlent que les questions civiles relevant d'un bien commun. C'est en ce sens qu'ils sont une paix de religion.[...] Ils confirment les libertés résiduelles

garanties en 1555 : pratique religieuse privée, droit d'émigration. Ils accordent aux états d'Empire le droit de réforme qui permet au prince territorial d'imposer son culte à ses sujets.[...]

En conclusion, pas plus qu'ils n'ont été un premier congrès diplomatique, les traités de Westphalie n'ont mis en branle un tournant majeur dans la pratique des religions internationales. Ils ont été perçus et célébrés dans le Saint-Empire comme un texte fondamental (...) visant davantage à restaurer qu'à innover.[...] Or, l'empereur Léopold I^{er} parvient dans son long règne (1658-1705) à affirmer son autorité morale dans l'Empire et hors de lui. Reste le traumatisme durable de la guerre de Trente Ans, qui hante des générations entières. »

Source : Claire Gantet, « Faire la paix par les traités : les traités de Westphalie (1648) », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*, 07-01 -2022, consulté le 10-10-2024 dans www.ehne.fr.

« En s'appuyant sur les recherches récentes qui exploitent des sources militaires, politiques, religieuses ou archéologiques, il est possible aujourd'hui de porter un regard renouvelé sur ce conflit.[...] La guerre commence à Prague pour des raisons institutionnelles et religieuses.[...] Le conflit touche de nombreux territoires du Saint-Empire hors de l'aire proprement allemande, la Bohême en premier lieu - sans parler des belligérants de toute l'Europe qui vont s'affronter.[...] On peut distinguer trois phases dans la guerre de Trente Ans. 1) L'affrontement en Bohême et dans le Palatinat (1618-1623).[...] 2) La tentative de restauration catholique impériale et l'embrasement (1623-1635).[...] 3) Epuisement et négociations (1635-1648).[...] La guerre de TA a souvent été présentée comme une guerre de religion. Elle commence à Prague par un affrontement entre protestants et représentants d'un empereur catholique. Elle ne manque pas d'enjeux religieux.[...] On a l'habitude de considérer l'année 1635 comme le passage d'une guerre de religion à une guerre internationale.[...] L'intervention française ouverte dans la guerre en 1635 est l'aboutissement d'un engagement de dix ans [lié] à la rivalité traditionnelle envers les Habsbourg et à la volonté d'empêcher le rapprochement des branches espagnole et impériale.[...Cependant] les armées n'ont jamais été confessionnelles.[...] La pratique de la guerre est confiée à des entrepreneurs de guerre qui, lèvent des mercenaires pour former leur régiment. Ils recherchent avant tout des soldats expérimentés.[...] Les aspects religieux, locaux, territoriaux et internationaux sont donc présents dès 1618 et jusqu'en 1648, mais leur articulation change profondément.[...] La politique est fortement personnalisée.[...] Il est d'usage de considérer que la guerre de TA a correspondu à un paroxysme de la violence de guerre en Europe. La violence, bien sûr, fut parfois effroyable. Mais les récits usuels appuient cette idée sur quelques documents, toujours les mêmes.[...] Les images non plus ne sont pas si faciles à interpréter [voir les 18 eaux-fortes de Jacques Callot]. La guerre n'est pas la seule responsable. Une vague de peste décime des villes entières en 1634-1635. L'insécurité, les pillages et la durée du conflit traumatisent les populations.[...] La guerre n'est peut-être pas plus violente que d'autres. Elle n'est pas une guerre d'anéantissement. Mais elle est beaucoup plus longue et, par là, destructrice.[...] La paix est négociée à partir de 1643 tandis que les armées continuent de se battre.[...] Les politologues puis les hommes d'Europe ont (...) présenté les traités de Westphalie comme la naissance d'un ordre international fondé sur le concours d'Européens désormais souverains et égaux en droits[...]. ce n'est pas si simple. Les traités de W accordent certes aux états d'Empire le droit de conclure entre eux et avec des puissances étrangères des traités pour leur conservation et sûreté réciproques. Mais il ne s'agit pas de les transformer en états souverains.[...] La Suède et la France sont traditionnellement désignées comme les vainqueurs face aux Habsbourg du Saint-Empire et d'Espagne. Mais les gains territoriaux sont limités. les traités de W peuvent aussi être vus comme une paix de religion. Le retour à la paix se fait difficilement. Les traités de W formulent des clauses de paix mais ne traitent pas de la démobilisation des armées. On ne croit pas vraiment en 1648 à une paix durable. Celle-ci est fortement célébrée.[...] C'est au bout d'une dizaine d'années, une fois les peurs retombées, que les traités de W commencent à être perçus comme une bonne paix, un rempart apte à établir une aire pacifiée au centre de l'Europe. »

Source : Claire Gantet, "Enquête sur une catastrophe européenne" p. 32à49 dans dossier « La guerre de TA » *L'Histoire* n°454, 2018.

« D'une part, la guerre de Trente Ans qui provoqua l'intervention des puissances européennes, dont la France et la Suède, dans le conflit politique et religieux entre le Saint-Empire romain germanique et les Etats protestants en rébellion. D'autre part, la guerre entre les Provinces-Unies révoltées contre les Habsbourg de Madrid depuis les années 1560. Suprême tentative, selon l'historien Jacques Droz, de l'Eglise romaine et de la maison des Habsbourg pour imposer le triomphe d'une monarchie catholique universelle et une paix européenne et chrétienne, la Paix de Westphalie ne referme néanmoins pas les divisions religieuses en Europe.[...] La Paix de Westphalie porte en outre des conséquences territoriales bien connues qui affaiblissent le Saint-Empire au profit de la France, de la Suède, des Provinces-Unies, du Brandebourg et du Palatinat, en assurant des garanties de sécurité sur la frontière orientale de la France notamment.[...] Elle marque enfin le passage de la prépondérance espagnole et habsbourgeoise sur l'Europe à celle française, au risque d'une domination sinon d'un impérialisme français longtemps dénoncé par les

Européens.[...] Paix allemande et ayant force, à ce titre, de lois d'Empire, les traités de Westphalie, par leurs garanties internationales, sont également une paix européenne. Ils fixent les obligations des puissances en temps de guerre et prescrivent des règles à valeur juridique générale (liberté de circulation sur le Rhin), outre l'idée de ne pas intervenir dans les affaires religieuses des Etats à l'avenir.[...] Les traités de W posent aussi des principes inédits[...:] d'abord le rôle des Etats(...) placé au centre des relations diplomatiques[...], sur les principes de souveraineté externe -l'Etat étant à la fois autorité supérieure et admettant l'égalité dans ses relations avec un autre Etat. S'y ajoute le principe de souveraineté interne, qui fixe l'autorité totale de l'Etat sur le territoire et les populations s'y trouvant.[...] Enfin les relations entre les Etats recherchent-elles(...) un équilibre entre les puissances établissant un système international capable d'assurer la paix. »

Source : Olivier Forcade, « Les traités de paix depuis le XVII siècle », p. 32à42 dans *Questions Internationales* n°100, 2019.